



TEXTE n° 744

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

13 janvier 2022

PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

visant à instaurer un droit de révocation des élus.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi constitutionnelle.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 janvier 2022.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND

Voir les numéros : 4751 et 4863.

ISBN 978-2-11-165320-7



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale